

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02145  
Numéro SIREN : 878 324 490  
Nom ou dénomination : Les2Z

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001376

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **TOULON**



704707

**Dénomination :** Les2Z  
**Adresse :** 33 rue de Franchipani 83500 la Seyne-sur-mer -  
FRANCE-  
**n° de gestion :** 2019B02145  
**n° d'identification :** 878 324 490  
**n° de dépôt :** A2020/001376  
**Date du dépôt :** 05/02/2020

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale du 04/02/2020  
non rémunération de Monsieur Sébastien D'IZZIA  
du 01/01/2020 au 31/07/2020



704707



## Les2Z

S.A.S. au capital de 7 500 euros

Siège social : 33, rue Franchipani 83500 La Seyne/ Mer

Tél : 07 77 68 14 21 – les2Z.sebastien@gmail.com


Numéro d'identification 878 324 490 R.C.S Toulon


### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES du 04 février 2020

Le Quatre février deux mille vingt, à 12 heure, à La Seyne sur Mer

Les associés de la société Les2Z SAS, au capital de 7 500€ se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été convoqués par le Président .

Associés présents :

 Sébastien D'IZZIA

 Jean-Claude MOTHES

Monsieur Sébastien D'IZZIA préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 7500 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : fixation de la rémunération du Président.

#### Résolution unique

L'assemblée décide que le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat, et ce jusqu'au 31 juillet 2020 inclus.

L'assemblée adopte cette résolution par 7500 « pour » sur 7500 votes.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heure 15.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux associés présents, a été signé par le président de séance.

Fait à La Seyne sur Mer le 04 février 2020.

Signature du président de séance

Sébastien D'IZZIA, Président de Les2Z SAS